

DES PÉRIMÈTRES COMMUNS ÉTAT - RÉGION

27 territoires communs d'intervention État - Région ont été définis. Ils couvrent l'ensemble du territoire rhônalpin.



En savoir +

www.rhonealpes.fr

Pour en savoir plus

Connectez-vous sur le site de la Région Rhône-Alpes :
www.rhonealpes.fr (rubrique Evoluer professionnellement)

Ou

Contactez la Direction de l'emploi,
de la formation continue et de l'égalité professionnelle
par mail : defc@rhonealpes.fr ou par téléphone : 04 72 59 45 80

RhôneAlpes^{Région}
LA CITOYENNE

EMPLOI
PRIORITÉ N°1
DE LA RÉGION

Plan régional pour l'emploi

CTEF
Contrat territorial
emploi formation



Conseil régional Rhône-Alpes
78, route de Paris - BP 19
69751 Charbonnières-les-Bains Cedex
Téléphone : 04 72 59 40 00
Télécopie : 04 72 59 42 18

www.rhonealpes.fr

RhôneAlpes^{Région}

La Région Rhône-Alpes développe une nouvelle approche territoriale de ses politiques d'emploi et de formation par la création des contrats territoriaux emploi formation (CTEF) sur l'ensemble du territoire rhônalpin.

Cette nouvelle démarche a pour objectif :

- de mieux répondre aux besoins en emploi et en qualification des territoires,
- d'améliorer l'efficacité des politiques régionales contre le chômage et l'exclusion par un renforcement du partenariat entre la Région, l'Etat et les acteurs locaux.



LE CONTRAT TERRITORIAL EMPLOI FORMATION (CTEF)

UNE DÉMARCHE VERS L'EMPLOI DURABLE

À travers les contrats territoriaux emploi formation, la Région engage la déconcentration d'une partie significative de ses moyens d'intervention dans les domaines de l'emploi et de la formation. Ils visent à améliorer la formation ainsi que l'accès et le maintien dans l'emploi des rhônalpins.



Dans le cadre de la démarche de démocratie participative engagée par l'exécutif régional, les citoyens sont acteurs de la construction des politiques locales d'emploi et de formation par leur implication dans l'instance territoriale participative.

UN ESPACE DE CONCERTATION

La démarche des contrats territoriaux emploi formation procède d'une volonté globale :

- de responsabiliser les acteurs locaux,
- d'expérimenter un espace de projet, de coopération, de construction, de stratégies communes autour de l'emploi et de la formation mais aussi de proximité à l'égard des publics, des entreprises et des territoires.

UN CONTRAT SUR 3 ANS

Le contrat se construit en 3 étapes :

LE DIAGNOSTIC ET LES ENJEUX

Elément essentiel des CTEF, le diagnostic partagé a vocation à identifier les enjeux du territoire en matière d'emploi et de formation en lien avec la stratégie de développement économique et du potentiel des ressources humaines. Il est partagé avec l'ensemble des partenaires du territoire.

LE PLAN D' ACTIONS

Véritable colonne vertébrale des CTEF, le plan d'actions sur 3 ans permet de dégager le projet du territoire qui découle du diagnostic. Il répartit les responsabilités dans la mise en œuvre des actions et la mobilisation des moyens et se décline en programmations annuelles

Le diagnostic et le plan d'actions sont les documents de référence du contrat territorial.



LES PROGRAMMATIONS ANNUELLES

Les programmations annuelles sont élaborées à partir du plan d'actions. Elles permettent :

- de mobiliser des dispositifs régionaux dans le cadre d'une enveloppe financière territorialisée définie par la Région (« Droit de tirage »),
- de solliciter, en dehors de l'enveloppe, les mesures et dispositifs relevant du niveau régional.

UNE ANIMATION LOCALE

L'INSTANCE TERRITORIALE PARTICIPATIVE

1. Un comité plénier, espace d'information et de concertation pour construire et suivre le contrat territorial emploi formation.

Ce comité plénier est composé de 5 collèges :

- Élus des collectivités territoriales,
- État (Service public de l'emploi et Education Nationale),
- Partenaires sociaux,
- Partenaires socio-économiques,
- Citoyens.

2. Un comité opérationnel restreint représentant chaque collège. Il est chargé du pilotage du contrat.

LA STRUCTURE PORTEUSE

Le CTEF est un contrat entre la Région et une structure territoriale. Celle-ci est choisie par la Région après avis de l'instance territoriale.

Elle est garante de la mise en œuvre de la démarche CTEF et, à ce titre, coordonne les actions et anime les acteurs locaux.

En savoir +

www.rhonealpes.fr